

## CHAPITRE XXV.—INSTRUCTION PUBLIQUE.

### Section 1.—Enseignement primaire, secondaire et supérieur.\*

En vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, l'instruction publique au Canada, à l'exception des écoles des Indiens, relève des gouvernements provinciaux. Chaque province a maintenant un système d'écoles élémentaires et secondaires, en majeure partie administré financièrement par des commissions locales et aidé par des octrois provinciaux. Il y a aussi des écoles privées dans toutes les provinces, c'est-à-dire des écoles qui ne sont pas administrées par des commissions électives ou nommées par la population et qui ne sont pas soutenues à même les fonds publics. Mais, comparativement aux écoles publiques, leur fréquentation n'est pas considérable. Dans le domaine de l'instruction secondaire six provinces entretiennent chacune une université. Chacune des trois autres ont un ou plusieurs collèges soutenus à même les fonds de la province. Mais dans la plupart des provinces il y a un nombre considérable d'étudiants dans les collèges privés, dotés ou confessionnels.

Le tableau 1 donne un résumé statistique de ces diverses catégories de maisons d'enseignement: (1) écoles provinciales; (2) écoles privées; (3) écoles des Indiens relevant du gouvernement fédéral; (4) universités et collèges. Ce tableau est suivi de sous-sections traitant de chacun des quatre groupes séparément, excepté les écoles des Indiens, dont les statistiques sont données dans un autre chapitre avec d'autres renseignements sur les affaires indiennes.

**Prolongement de l'assistance à l'école.**—Chaque recensement décennal relève le nombre d'enfants aux écoles l'année scolaire précédente, ainsi que le nombre de mois de fréquentation pour chacun. Ces renseignements permettent de calculer pour chaque enfant le degré d'instruction reçue. Si dix mois de fréquentation scolaire constituent une pleine année scolaire, l'on peut dire que l'enfant de 1911 a fréquenté les écoles pendant 6.58 années, celui de 1921 pendant 7.58 années et celui de 1931 pendant 8.55 années.

La moyenne du temps passé à l'école a augmenté à raison d'un mois par année depuis 1911, c'est-à-dire de vingt mois ou deux ans par enfant au cours de vingt ans.

Et afin qu'on ne croie pas que cette augmentation est attribuable à une régularité plus grande de la fréquentation plutôt qu'à un plus long séjour dans les écoles, il importe de remarquer que la moyenne du nombre d'années durant lesquelles chaque enfant a passé quelque temps à l'école (c'est-à-dire la durée de son inscription) a passé de 7.96 en 1911 à 9.13 en 1921 et 9.89 en 1931. Même en calculant de cette manière la durée de l'instruction l'augmentation est encore établie à environ deux ans pour l'intervalle de vingt ans, et en 1931 la durée totale du séjour d'un enfant à l'école s'établit en moyenne à tout près de dix ans dans tout le pays. Si l'on compare ces données avec les quelque deux ans et plus de dépendance additionnelle que laisse entendre l'état des gains tel qu'il est établi, il semble qu'une très petite fraction seulement de la période la plus étendue de la "minorité économique"

\* Chapitre révisé par J. E. Robbins, M.A., D.Ph., chef de la section des statistiques de l'Instruction Publique du Bureau Fédéral de la Statistique. Cette section compile et publie également les données relatives aux écoles et collèges, tant publics que privés, de tout le Canada et collabore à cette fin avec les ministères provinciaux de l'Instruction Publique. Une liste des publications de cette section paraît au chapitre XXIX, Section 1, sous "Instruction Publique".